

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 63**

Séance ordinaire du 30 juin 2023

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 3
Nombre de membres présents à la séance : 16	Nombre de votants : 15
Date de la convocation : 19 juin 2023	

N° 7

Affectation définitive du résultat du budget annexe téléassistance 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 30 juin à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- Mme BERNARD, Mme BETHUNE, M. BOYER, Mme BRUN, M. DERRÉ, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme KHEMISTI, M. MEYNIER, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLÉE.

Membres ayant voix consultative

- **Suppléant** : Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général GLASIAN, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BERARD, Adjudant-chef CHELOUCHE, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Réfèrent mixité et lutte contre les discriminations** : Lieutenant Colonelle SOURCIAT-LEDEY.

Membres de droit

- M. MALET, Directeur de cabinet du Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. CHÉSI, Payeur départemental.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAMBON, M. DA SILVA, M. DAUDUIT, M. DESFORGES, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, Mme MAISONNET, M. MORVAN, M. PERRET, M. SOUCHAL, M. VEYSSIERE.
- **Suppléants** : M. BESSEYRE, Mme BONY, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, Mme PICARD, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeur-pompier** : Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant-chef VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER, M. TRICHARD.

Comme pour le budget principal, je vous propose d'arrêter définitivement les résultats d'exécution de l'exercice 2022.

Ils sont conformes à ceux présentés au conseil d'administration du 27 mars dernier. En tenant compte des résultats de clôture de l'exercice 2021, ils s'élèvent à :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultats de clôture 2021	-80 168,13 €	406,84 €
Dépenses 2022	1 984 526,04 €	0,00 €
Recettes 2022	2 036 494,91 €	0,00 €
Résultats de clôture 2022	-28 199,26 €	406,84 €

Pour rappel, les dispositions de l'article L1612-14 du Code général des collectivités territoriales prévoient que le représentant de l'État saisit la Chambre régionale des comptes « lorsque l'arrêté des comptes des collectivités territoriales fait apparaître un déficit égal ou supérieur à 10 % des recettes de la section de fonctionnement s'il s'agit d'une commune de moins de 20 000 habitants et à 5 % dans les autres cas ».

Il est à noter que d'une part, le déficit de fonctionnement s'apprécie en totalité pour une collectivité (budget principal et budgets annexes confondus) et d'autre part, celui du budget annexe téléassistance représente 1,38 % de ses recettes de fonctionnement. Compte tenu du taux que représente le résultat de fonctionnement déficitaire et comme la nomenclature budgétaire M61 le prévoit, je vous propose de maintenir la somme de 28 199,26 € en dépenses de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et ainsi de ne pas couvrir ce déficit avec le budget principal.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **d'arrêter définitivement les résultats 2022 du budget annexe téléassistance à un excédent de 406,84 € en section d'investissement et un déficit de 28 199,26 € en section de fonctionnement, tel que repris au budget primitif 2023 le 27 mars 2023.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 04 JUIL. 2023

Le Président du conseil d'administration
du SDIS 63,

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20230630-23_09152-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023


Jean-Paul CUZIN